

Histoire des langues et histoire des représentations linguistiques

Sous la direction de Bernard Colombat, Bernard Combettes,
Valerie Raby et Gilles Siouffi



HONORÉ CHAMPION
PARIS

LA GRAMMAIRE DE LHOMOND COMME OUTIL LINGUISTIQUE DANS LE QUÉBEC DU XIX^e SIÈCLE : QUELS ÉLÉMENTS NORMATIFS AU FIL DES RÉÉDITIONS ?

Résumé

Cet article porte sur les *Éléments de la grammaire française* de Lhomond, plus particulièrement sur les éditions de cette grammaire qui ont circulé au Québec pendant le XIX^e siècle. Notre contribution cherche à faire la lumière sur les aspects normatifs exposés dans les *Éléments* et sur l'évolution qu'ils ont connue au fil des rééditions québécoises. Nous avons analysé un corpus de quatre éditions québécoises, publiées entre 1800 et 1873, que nous avons systématiquement comparées à la dernière édition publiée en France du vivant de Lhomond, en 1790. L'analyse comparative permettra de conclure que si cette grammaire française introduite au Québec connaît des modifications substantielles au fil du temps, surtout dans les éditions les plus tardives, elle subit somme toute très peu de modifications destinées à mieux tenir compte du public cible et de son contexte.

Mots-clés

Lhomond, grammaire scolaire, norme, Québec, XIX^e siècle

Abstract

This article deals with Lhomond's *Éléments de la grammaire française*, specifically with the re-editions that were published in Quebec during the XIXth century. Our objective is to describe the set of normative elements that are put forward by Lhomond and to analyze the way in which these elements have been modified over time in the re-edited grammars that were published in the province. We do so by systematically comparing four Quebecois editions, all published between 1800 and 1873, to the last edition published in France during Lhomond's life, in 1790. Our comparison shows that Lhomond's work indeed underwent substantial modifications in the Quebecois versions, especially in the later ones, but that they pay little or no attention to

specific normative questions that might arise given the particular sociolinguistic context that characterises Quebec at the time.

Key words

Lhomond, scholarly grammar, norm, Quebec, XIXth century

1. INTRODUCTION

Les *Éléments de la grammaire française* de Charles-François Lhomond, dont la première édition paraît à Paris en 1780, sont étroitement associés au développement de la grammaire scolaire en France. Cette grammaire, qui propose une présentation simplifiée du système grammatical basée sur les parties du discours (Chervel 2006, Piron 2009), contribuera en effet à jeter les bases de la grammaire scolaire, qui connaîtra son essor au XIX^e siècle et fera en grande partie porter l'attention sur la maîtrise de l'orthographe (Chervel 1977, 2006). Les nombreuses rééditions que l'ouvrage a connues témoignent de son succès considérable et laissent entrevoir la place importante que l'ouvrage de Lhomond a occupée dans les écoles françaises.

La grammaire de Lhomond a également connu le succès outre-Atlantique, où l'ouvrage a été largement diffusé dans les milieux scolaires tout au long du XIX^e siècle. Malgré cette place importante, nous ne disposons d'aucune étude qui se consacre aux éditions québécoises de Lhomond et à la vision normative qu'elles diffusent. C'est ce que nous nous proposons de faire dans le cadre de cet article, dont l'objectif est double : 1^o faire l'inventaire des éléments normatifs qui sont exposés chez Lhomond et 2^o évaluer les ajustements que l'ouvrage a connus au Québec, au fil de ses rééditions. Une telle étude nous paraît d'autant plus utile que la période concernée, en plus de correspondre à un moment charnière dans l'émergence d'une nouvelle élite bourgeoise de langue française, joue un rôle important dans l'histoire sociolinguistique du Québec, marquée par la perte de la légitimité linguistique (Bouchard 2011).

2. LES *ÉLÉMENTS DE LA GRAMMAIRE FRANÇOISE* ET L'ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS AU QUÉBEC

La grammaire de Lhomond, dont la première édition québécoise paraît en 1800 (Tremaine 1999, §1177), figure parmi les tout premiers

manuels imprimés au Québec au tournant des XVIII^e et XIX^e siècles. Le catalogue des *Manuels scolaires québécois* (Aubin) ne recense en effet qu'une poignée de titres parus entre l'implantation des premières imprimeries au Québec, dans les années 1760-1770, et le début des années 1800. Outre les *Éléments* de Lhomond, sont publiés l'*Abrégé des règles de la versification française* de Pierre Restaut (1778), le *Livre pour apprendre à bien lire en français* de Fleury Mesplet (1778) et trois manuels scolaires anonymes, *Le grand Alphabet, divisé par syllabes pour instruire avec facilité les enfans à épeler, lire et chanter à l'Église* (1800), *Le grand alphabet françois divisé par syllabes [sic]* (1806) et la *Grammaire française à l'usage du Petit séminaire de Montréal* (1811).

L'introduction de la grammaire de Lhomond au Québec est étroitement liée aux pratiques d'enseignement qui existent alors au Petit séminaire de Québec. Ce collège classique, qui devient à partir de 1765 un lieu de formation privilégié pour les garçons de l'élite québécoise, en demande l'impression dans le cadre de son plan d'éducation (1790) visant l'enseignement de l'orthographe française (Baillargeon 1994 ; Galarneau 2002). L'ouvrage de Lhomond fait ensuite son entrée dans les matières soumises à évaluation à partir de 1809, et son emploi se maintiendra pendant plusieurs décennies. Il sera aussi rapidement introduit dans d'autres établissements scolaires au cours des décennies suivantes, le rendant ainsi incontournable dans le domaine de l'enseignement du français (Aubin 2001 ; Charland 2005 ; Schwarz 2013). À titre d'exemple, dans le *Règlement des élèves*¹ qu'il rédige en 1844 à l'intention des Ursulines de Québec, Thomas Maguire, enseignant au Séminaire de Québec, signale qu'il s'agit de « la seule grammaire française autorisée dans [la] 3^e classe ». Selon les estimations de Charland (2000), l'ouvrage aurait été utilisé dans 855 écoles dans la deuxième moitié du XIX^e siècle, époque à laquelle il sera officiellement approuvé par le Conseil de l'instruction publique (Aubin 1995). Il faut noter que le Lhomond sera concurrencé de plus en plus, à partir de cette période, par la *Nouvelle grammaire française* de Noël et Chapsal, y compris au Petit séminaire (Baillargeon 1994), ce

¹ *Règlement des élèves du Pensionnat des Dames Ursulines de Québec*, Fonds PDQ,0,MQ,1/B,7,6,6,2,2, Archives du Monastère des Ursulines du Québec.

qui rappelle l'importance que cette grammaire gagne aussi en France à la même époque (Chervel 2006).

Les très nombreuses éditions québécoises des *Éléments* témoignent bien du rôle important que cette grammaire a joué dans la formation grammaticale au Québec tout au long du XIX^e siècle. Aubin n'en recense pas moins de 38 dans son catalogue pour la période 1800-1908, la plupart publiées à Québec (31 éditions), mais aussi à Montréal (6 éditions) et à Trois-Rivières (1 édition). Le nombre d'éditions connaît un pic dans les années 1827-1847 (9 éditions) et surtout 1872-1900 (16 éditions). Parmi ces éditions, on compte 19 réimpressions et autant d'éditions revues et augmentées. Celles-ci sont le fait de trois instituteurs québécois (A. Fernet, Jean-Baptiste Cloutier, Napoléon Lacasse) et d'un auteur français (Marcel Bernard Jullien). Les adaptations de Lacasse et de Cloutier, tous deux professeurs à l'École normale Laval de Québec depuis sa fondation en 1857 (Gagnon 1999), ont connu à leur tour plusieurs éditions².

L'analyse proposée dans cet article s'appuie sur cinq éditions des *Éléments* (tableau 1) : la dernière édition française parue du vivant de l'auteur et quatre éditions québécoises identifiées comme représentatives, soit la première réimpression parue à Québec en 1800 ainsi que les adaptations des trois auteurs québécois. Dans le cas des adaptations de Cloutier et de Lacasse, rééditées à plusieurs reprises entre 1873 et 1908, nous n'avons retenu que la première édition, à la fois pour des raisons de disponibilité et de comparaison, les deux ouvrages ayant paru la même année. Composé d'éditions étalées dans le temps et produites par des Québécois, le corpus permettra de mesurer l'évolution des adaptations et les choix d'ancrage au Québec.

² On leur doit aussi d'autres manuels scolaires liés à l'enseignement du français, dont, pour Lacasse, le *Traité théorique et pratique d'analyse grammaticale, d'analyse logique et de ponctuation* (1867), les *Exercices orthographiques* (1873) et leur *Corrigé* (1880), et, pour Cloutier, les *Devoirs grammaticaux gradués en rapport avec la grammaire de Lhomond, d'après la méthode analytique* (1874).

Année	Lieu	Auteur
1790	Paris	Lhomond
1800	Québec	Lhomond
1817	Montréal	Fernet
1873	Québec	Cloutier
1873	Québec	Lacasse

Tableau 1. Corpus

3. LA NORME CHEZ LHOMOND, ÉDITION DE 1790

Cette section est consacrée à la norme telle que l'expose Lhomond dans ses *Éléments* de 1790. Nous partons du postulat qu'une grammaire, en tant qu'ouvrage de référence proposant l'inventaire des règles qui régissent le fonctionnement de la langue, comporte une dimension normative dans la mesure où elle sélectionne, parmi toutes celles qui sont possibles, une partie seulement des règles de la langue. Ces dernières sont choisies du seul fait qu'elles sont jugées conformes à un modèle valorisé, légitime. Par conséquent, les règles décrites dans les *Éléments* s'imposent comme une norme prescriptive, même si l'auteur, dans les faits, ne recourt pas à des formules injonctives du type « il faut dire », « dites... ne dites pas... ».

Les points normatifs abordés par Lhomond ont été relevés et classés selon leur domaine d'appartenance : prononciation, lexicque, morphologie, orthographe, syntaxe, sémantique, pragmatique et typographie. La méthode utilisée pour procéder à cette catégorisation a consisté à prendre chaque point de norme exposé par Lhomond et à lui attribuer un classement. On rencontre ainsi trois situations : un élément normatif peut être associé tantôt à une liste de termes (par exemple, le sens d'ajout est contenu dans les conjonctions *de plus*, *d'ailleurs*, *outré* et *encore*), tantôt à une règle (la forme pronom relatif a un rapport avec un nom devant lui), tantôt à une série de règles (l'accord du participe passé se subdivise en deux règles principales, l'accord avec le nominatif d'une part, avec le régime direct d'autre part). Nous avons regroupé les règles sous les éléments normatifs lorsque c'était possible, même si elles apparaissaient éloignées au sein de l'ouvrage, parce

qu'un classement reposant sur l'éclatement des éléments normatifs aurait gonflé certains domaines (notamment le lexique) au détriment d'autres, mais surtout, parce que notre objectif est d'évaluer l'étendue des points normatifs consignés dans la grammaire de Lhomond ainsi que la profondeur de leur traitement.

Le résultat de la catégorisation des thèmes normatifs du Lhomond de 1790 est exposé dans le tableau 2. En tout, les 89 pages de l'ouvrage comptent 189 éléments normatifs, pouvant se subdiviser. La répartition générale des domaines abordés dans les *Éléments* en place deux en tête, *ex aequo*. Il s'agit du lexique et de la morphologie, avec environ un cinquième de représentativité chacun. On peut considérer que les domaines véritablement abordés par Lhomond sont au nombre de cinq : par ordre d'importance, le lexique, la morphologie, la morphosyntaxe, l'orthographe d'usage et la syntaxe.

Domaine	Nombre d'éléments normatifs	
Lexique	39	21 %
Morphologie	39	21 %
Morphosyntaxe	31	16 %
Orthographe d'usage	24	12 %
Syntaxe	23	12 %
Prononciation	13	7 %
Typographie	9	5 %
Sémantique	9	5 %
Pragmatique	2	1 %
Total	189	100 %

Tableau 2. Éléments normatifs abordés dans Lhomond (1790)

Pour évaluer l'étendue du plan normatif, il faudrait la comparer à celle du plan théorique (définition des parties du discours et des concepts grammaticaux utilisés). Sans faire de calculs précis, on peut cependant affirmer que le petit ouvrage de Lhomond se concentre bien davantage sur la norme que sur des concepts grammaticaux théoriques

(Chervel 2006). De plus, l'option choisie par Lhomond consiste avant tout à couvrir une certaine quantité d'éléments normatifs plutôt que de les approfondir. En cela, les *Éléments* correspondent bien à ce que le titre annonce. On signalera à cet égard qu'environ un tiers des points de norme seulement sont précisés par plus d'une règle ou d'un élément. Les domaines qui jouissent d'un traitement plus approfondi – mais il s'agit d'un approfondissement très relatif – sont surtout l'orthographe, la morphologie, la morphosyntaxe, la syntaxe et le lexique.

Regardons maintenant chacun des domaines et les éléments normatifs qui y sont présentés. Lhomond expose deux types d'informations lexicales. Il présente le plus souvent des listes de mots partageant un sens : le lieu peut être exprimé par les prépositions *à, dans, en, de, chez*, etc. et par les adverbes *où, ici, là*, etc. ; les noms de nombre cardinaux sont *un, deux, trois*, etc. L'ouvrage propose aussi une courte liste de formes qui sont sorties de l'usage, à savoir *un chacun* et *un quelqu'un*. Lhomond présente aussi des informations syntaxiques inscrites dans le lexique. Par exemple, *davantage* ne peut pas être suivi de *de* ni de *que* ; certains verbes tels que *mentir, sortir, dormir* refusent l'inversion du sujet clitique lors de l'interrogation. Nous considérons que les choix de constructions comme l'emploi d'une préposition plutôt que d'une autre, les restrictions sur les arguments autorisés par un mot relèvent de ses spécificités lexicales vu qu'elles sont largement arbitraires et dépendantes du mot en question. Par contre, les constructions autorisées par une partie du discours s'inscrivent en syntaxe (ainsi, le fait qu'un adjectif puisse se construire avec un complément prépositionnel).

Les éléments normatifs relevant de la morphologie proposent surtout des paradigmes de formes, ceux-ci pouvant être complets (liste des pronoms indéfinis, des articles, des adjectifs possessifs, etc.) ou constituer des modèles (conjugaison des verbes *aimer, finir*, etc.). Les *Éléments* proposent également des listes de morphèmes flexionnels (les terminaisons des temps conjugaison, du pluriel, du féminin) et la règle permettant de guider le choix du genre des noms.

Aux côtés de la morphologie, l'ouvrage de Lhomond octroie une part non négligeable à la morphosyntaxe, où sont exposées des règles d'accord (de l'adjectif, du participe passé, de *quelque, de tout*, etc.). Sont également exposées des règles permettant de choisir, selon le contexte, la forme adéquate d'un mot au sein d'un paradigme

morphologique (*ce, cet ; beau, bel ; mon, ma ;* indicatif, subjonctif, etc.) et des règles de transformation (contraction des articles et élision).

L'orthographe d'usage complète les éléments orthographiques abordés par la morphologie et certains aspects de la morphosyntaxe. Il ne s'agit plus ici de consigner les points d'orthographe relevant des morphèmes flexionnels, mais bien ceux qui relèvent du radical lexical (*h* initial, consonne double, etc.) ou de morphèmes dérivationnels (comme la finale [sjɔ̃] dans *fluxion, réflexion*, etc.). Lhomond propose ici des éléments normatifs systématiquement liés à la transcription de l'oral : distinction d'homophones (*la/là, ou/où, faim/fin, champ/chant*, etc.), emploi de la cédille et usage des accents.

Les éléments normatifs appartenant à ce que nous considérons aujourd'hui comme la syntaxe traitent de la construction des mots. Ainsi Lhomond précise-t-il que l'adjectif se construit avec un nom, peut avoir un régime, peut être modifié, etc. Les règles proposées dans ce domaine présentent donc une forte capacité de génération et se distinguent dès lors des autres points normatifs de l'ouvrage, généralement plus spécifiques.

Les domaines de la prononciation, de la typographie et de la sémantique sont peu exploités. En ce qui concerne la prononciation, il s'agit pour Lhomond essentiellement d'aider l'apprenant à oraliser l'écrit. Ainsi, la plupart des éléments normatifs touchant ce domaine proposent la prononciation de lettres ou de digrammes pouvant se révéler problématiques (différentes réalisations du *e ; h* initial ; *gn, y, t* internes ; longueur des voyelles internes ; *f, t, d* finaux ; etc.). Lhomond signale aussi le rôle d'oralisation que tient la ponctuation, qui marque les endroits où il faut faire une pause. Enfin, il précise la prononciation d'un seul mot problématique, *œil*. Quant aux éléments typographiques, ils sont peu nombreux. Ils touchent d'une part les signes de ponctuation (deux-points, parenthèse, point, points d'admiration et interrogatif, point-virgule, virgule), d'autre part les signes orthographiques que sont les majuscules. Chez Lhomond, les éléments sémantiques³ associent un sens général à certaines sous-classes de mots (la possession pour les pronoms possessifs, la proximité pour les formes en *celui-ci*, etc.).

³ Nous avons considéré que les définitions notionnelles des parties du discours (par exemple, une interjection exprime un mouvement de l'âme) relevaient de la théorie grammaticale et ne présentaient pas d'éléments normatifs. Elles ne sont donc pas comptabilisées dans le relevé présenté.

Lhomond présente également le sens attaché à l'emploi des modes (le subjonctif signifie un souhait ou un doute, l'impératif est utilisé pour commander, etc.) et à l'emploi des temps (le futur indique que quelque chose se fera ; le passé, que quelque chose a été fait ; etc.). Il expose aussi la différence sémantique qui oppose l'emploi du prétérit défini (*j'étudiai hier*) à celui de l'indéfini (*j'ai étudié ce matin*).

Le dernier plan normatif exposé dans les *Éléments* est celui de la pragmatique, très périphérique puisqu'elle n'apparaît qu'à deux reprises. La première règle porte sur l'ordre des mots qui consiste à se nommer en dernier, par politesse. La seconde règle expose très succinctement l'utilisation du *vous* de politesse en signalant qu'on l'utilisera pour s'adresser à un enfant.

Au terme de ce parcours, on comprend le jugement de Chervel (1977, p. 52), qui écrit « ce n'est plus le latin mais l'orthographe qui est au centre des *Éléments* ». En effet, 28 % des points de norme présentés par Lhomond se rangent sous l'orthographe (orthographe d'usage, accords et morphèmes flexionnels). L'orthographe que l'on qualifie traditionnellement de grammaticale (accords et morphèmes flexionnels) y occupe un peu plus de la moitié de l'espace. Il ne faut cependant pas réduire le Lhomond français à l'orthographe, puisque, comme nous venons de le montrer, deux tiers de l'ouvrage sont consacrés à d'autres domaines normatifs.

4. LES ÉDITIONS QUÉBÉCOISES DES *ÉLÉMENTS* DE LHOMOND ET LEURS CHOIX NORMATIFS

Cette section propose une comparaison des éditions québécoises retenues dans cette étude. Nous analysons les éléments normatifs exposés dans les différentes éditions et qui forment donc leur contenu normatif *explicite*, mais nous traitons aussi des choix typographiques et orthographiques – choix qui relèvent du contenu normatif *implicite* des éditions – ou encore des choix en matière d'exemplification.

4.1. L'ÉDITION QUÉBÉCOISE DE 1800

Si elle reprend presque totalement le contenu de l'édition française de 1790, la première édition québécoise présente néanmoins quelques différences⁴. La plupart d'entre elles sont relativement mineures et concernent la typographie (notamment le déplacement de certains tableaux, la suppression d'accents sur les majuscules, de parenthèses et de virgules) et les exemples (qui ne sont pas toujours repris intégralement). À cela s'ajoutent quelques différences plus marquées d'ordre orthographique. Contrairement à l'édition française de 1790, l'édition québécoise entérine en effet déjà quelques pratiques innovatrices : elle adopte la graphie <ai> dans le gentilé *français*⁵ et recourt plus systématiquement à l'accent grave sur la lettre <e> comme dans *entièrement*, *fièvre* et *aimèrent* (écrits *entièrement*, *fievre* et *aimerent* dans l'édition de 1790). D'autres choix en revanche sont plus conservateurs : l'édition québécoise de 1800 contient encore *innocens*, *accens* ; *tems*, *long-tems* ; *plûpart* ; *par tout*⁶ (là où on trouve *innocents*, *accents* ; *temps*, *longtemps* ; *plupart* ; *partout* dans l'édition française). Elle recourt encore systématiquement – mais c'est aussi le cas dans l'édition française – aux <f> longs, comme dans *esprit*.

4.2. L'ADAPTATION DE FERNET (1817)

Comme il le précise dans sa préface, Fernet suit d'assez près le texte original : « [Cette nouvelle édition] est la copie littérale de toutes celles qui ont paru » (Fernet 1817, p. 2). Quatre aspects caractérisent cependant l'adaptation proposée, soit la typographie, l'orthographe, les exemples et les suppléments.

⁴ Rien n'indique que l'édition française de 1790 ait servi de point de départ à l'édition québécoise de 1800. Pour mieux comprendre la genèse des éditions parues au Québec, il faudrait étudier leurs liens de filiation, ce qui dépasse le cadre de cet article.

⁵ En revanche, on trouve encore certains mots écrits avec <oi>, dont *foiblesse*, *connaissance* et *connoître*. C'est aussi la graphie privilégiée de l'imparfait (*j'aimois*) et du conditionnel (*il finiroit*).

⁶ *Plûpart* avec accent circonflexe apparaît dans le dictionnaire de l'Académie en 1694, mais n'a pas été retenu, et *partout* soudé apparaît dans l'édition de 1835 (Catach 1995).

La typographie de cette édition adopte quelques innovations par rapport aux éditions de 1790 et de 1800, dont le remplacement de l'esperluette (&) par la conjonction *et* ou encore la suppression, à quelques oublis près, des <f> longs. En matière d'orthographe lexicale, l'édition de Fernet enregistre aussi certaines variantes plus modernes, dont *parce que* (au lieu de la forme soudée *parceque*), *plus-que-parfait* (au lieu de *plus queparfait*) et *appeler* (au lieu de *appeller*), tout en hésitant encore entre les variantes conservatrices et innovatrices ; on trouve par exemple la graphie <ai> dans le gentilé *français* mais <oi> dans les désinences verbales (*tu étois, j'aimerois*). De ce point de vue, l'*Errata* qui figure aux pages 78-81 est révélateur : si Fernet y corrige systématiquement les occurrences de *français* en *françois* et de *connaître* en *connoître*, prônant ainsi une graphie pourtant déjà en recul à l'époque (Dubois 2003), il corrige tous les cas où l'accent a été oublié, comme dans *regle generale*, corrigé en *règle générale*.

L'adaptation réside également dans la volonté de Fernet de gommer les références à la royauté et à la religion. Ainsi, des exemples comme *apôtre et dévote*, *Entre Pâques & la Pentecôte* et *Ainsi mourut ce prince* deviennent *côte et botte*, *Entre le printemps et l'automne* et *Ainsi mourut ce citoyen* (Fernet 1817, p. 5, 57, 67).

Enfin, cette édition renvoie, au fil du texte, à des observations regroupées dans un supplément en fin d'ouvrage :

Seulement je me suis permis quelques observations, dues aux recherches que j'ai faites. J'ai eu recours aux meilleurs écrivains des deux derniers siècles et de nos jours, et j'ai puisé d'eux, les exemples qui consacrent leurs opinions. (Fernet 1817, préface, p. 2.)

Ces observations – qui parfois renvoient à Wailly, Buffier, Restaut, etc. ou font allusion à des débats – se répartissent en 9 discussions théoriques et en 52 remarques normatives. Ces dernières soit ajoutent des informations par rapport au texte de Lhomond (dans le quart des cas)⁷, soit proposent des approfondissements (dans les trois quarts des cas)⁸. Il est important de souligner qu'aucun élément normatif présenté n'entre en contradiction avec Lhomond (1790), excepté dans deux cas. Pour le premier, Fernet précise que l'utilisation de *son, sa, ses* avec un

⁷ Par exemple, *avoir mal à la/ma tête* (obs. 26).

⁸ Par exemple, l'accord d'adjectifs coordonnés à un seul nom comme dans *les langues française et anglaise* (obs. 14).

nom inanimé est autorisée en sciences : *ses angles, sa signification* (obs. 58). Pour le second (obs. 56), il précise que les constructions *je la suis, nous les sommes* sont autorisées si le pronom remplace un substantif (*êtes-vous la mère, les étrangères*), mais pas s'il remplace un adjectif, ce qui était le seul cas présenté dans Lhomond (1790).

Trois ajouts de Fernet revêtent un intérêt particulier dans la mesure où ils pourraient concerner des constructions anciennes devenues propres à l'usage québécois. Le premier est un emploi que Fernet critique : pas de possessifs devant *qui* ou *que* comme dans *J'ai reçu votre lettre que vous m'avez écrite* (obs. 26). Le deuxième insiste sur la répartition entre les pronoms régimes désignant des personnes (*lui, leur*) et des choses (*en, y*) (obs. 25). Le troisième présente comme grammatical l'emploi de *quoi* équivalant à *lequel* pour les inanimés (*ce sont des conditions sans quoi la chose n'eût pas été conclue*, obs. 28).

4.3. LES ADAPTATIONS DE CLOUTIER (1873) ET DE LACASSE (1873)

Cloutier et Lacasse proposent des éditions qui oscillent entre respect du texte de Lhomond et adaptation⁹. D'un côté, ces deux professeurs renouent avec les exemples de l'édition française de 1790, mis à part une exception : *Paris* est remplacé par *Québec* et *Saguenay* (Cloutier 1873, p. 56). D'un autre côté, ils adaptent l'ouvrage : ils modernisent l'orthographe lexicale et le contenu grammatical, tout en rendant la présentation plus pédagogique (paragraphes numérotés, questions de révision chez Cloutier). Bref, ils n'hésitent pas, chacun à sa manière, à combiner (Cloutier réunit les chapitres *Remarques particulières* et *De l'orthographe*), à intervertir, à ajouter ou à supprimer des informations.

De manière générale, les deux adaptateurs approfondissent les règles normatives qu'ils présentent, en allant encore plus loin que Fernet (1817). On trouve ainsi davantage de listes d'exceptions et de précisions amplifiant la morphologie flexionnelle et les règles d'accord. Par contre, contrairement à Fernet (1817), la norme présentée en 1873 a été modernisée. Pour évaluer cet aspect, nous avons sélectionné les

⁹ Nous sommes conscients que Cloutier et Lacasse ont pu s'inspirer d'éditions françaises ultérieures, voire d'autres grammaires françaises, dont celles de Noël et Chapsal, et de Letellier. D'autres études permettraient de compléter la nôtre sur ce point.

points de norme de Lhomond (1790) ayant évolué¹⁰ et nous sommes questionnés sur les choix posés par les adaptateurs québécois. Nous avons ainsi relevé trois attitudes (tableau 3). La première consiste à encore consigner un point de norme qui semble pourtant avoir évolué au XIX^e siècle (c'est le cas de Cloutier). La deuxième attitude adoptée, et c'est la plus fréquente, modernise la règle présentée. Enfin, la troisième attitude consiste à supprimer une règle (c'est le choix de prédilection de Lacasse).

¹⁰ Nos sources sont les dictionnaires de référence de l'époque (Académie, Féraud, Littré) ainsi que Chervel (2006).

Lhomond (1790)	Cloutier (1873)	Lacasse (1873)
<i>Davantage</i> doit être employé absolument, sans <i>de ni que</i> (p. 80)	Même règle (p. 71 et 66)	Non mentionné
Accord du verbe <i>être</i> : <i>ce sont eux, elles</i> (p. 75)		
La plupart des adjectifs en <i>-al</i> n'ont pas de pluriel (p. 14)	Pluriel en <i>-aux</i> (adjectifs usités), en <i>-als</i> (adjectifs inusités) (p. 12)	
<i>Je m'asseyerai</i> (p. 42)	<i>Je m'assiérai</i> ou <i>je m'asseierai</i> (p. 31)	
<i>Tout</i> + adjectif féminin singulier s'accorde (p. 75)	Accord si l'adjectif féminin commence par une consonne ou un <i>h</i> aspiré (p. 62)	
<i>Aye, que j'aye</i> (p. 28)	<i>Aie, que j'aie</i> (Cloutier 1873, p. 24-25 ; Lacasse 1873, p. 15)	
Les noms en <i>-ou</i> font <i>-oux</i> au pluriel (p. 9)	Pluriel <i>-ous</i> sauf <i>bijou</i> , etc. (Cloutier 1873, p. 8 ; Lacasse 1873, p. 4)	
Les noms en <i>-ail</i> font <i>-aux</i> au pluriel, sauf <i>détails</i> , etc. (p. 9)	Pluriel <i>-ails</i> , sauf <i>bail</i> , etc. (Cloutier 1873, p. 8 ; Lacasse 1873, p. 4)	
Pas d'accord du participe passé des verbes réfléchis avec leur nominatif (p. 62) ¹¹	Accord avec le sujet pour les essentiellement pronominaux, avec le complément direct selon sa position pour les occasionnellement pronominaux (p. 53)	Accord avec le complément direct selon sa position (p. 51-52)
<i>Son l</i> mouillé (p. 71)	Non mentionné	
Pronom <i>en</i> équivalant à <i>de lui, d'elle</i> (p. 20)		
<i>Son</i> , possesseur animé (p. 74)		

Tableau 3. Éléments normatifs ayant évolué au XIX^e siècle

¹¹ Il faut dire que les deux seuls exemples que Lhomond (1790) propose à la suite de cette règle présentent un régime direct après le participe.

Lacasse est un peu plus moderne que Cloutier, ce que l'on voit également dans la théorie grammaticale : Cloutier est resté plus fidèle à son modèle et s'inscrit donc dans la grammaire scolaire préchapsalienne tandis que Lacasse adapte Lhomond à la première grammaire scolaire, ce qui constitue, en 1873, un décalage puisque la grammaire en France est entrée dans la période de la deuxième grammaire scolaire (Chervel 1977).

Enfin, Cloutier présente, sans le préciser, deux cas qui semblent plus ciblés sur le français québécois. Il condamne les formes *aussi pire* et *moins pire*, et stipule que le mot *exemple* est masculin. Ces commentaires rappellent des condamnations qu'on trouve dans les dictionnaires de correction québécois de l'époque (ILQ).

5. CONCLUSION

Introduits au Québec en 1800, les *Éléments* de Lhomond y connaîtront le succès et seront utilisés dans de très nombreuses écoles tout au long du XIX^e siècle. Dans cette étude, dont le but était de mieux faire connaître la grammaire de Lhomond et ses rééditions québécoises, nous avons montré que Lhomond accorde une place importante à l'orthographe, tout en abordant d'autres aspects normatifs, notamment d'ordre lexical. Quant aux éditions québécoises, si dans un premier temps, elles se conforment d'assez près au Lhomond original, elles finiront par introduire des éléments d'évolution de la langue en modernisant la norme exposée. Les adaptateurs québécois ne se font toutefois pas l'écho du discours émergent à l'époque sur la correction de la langue au Québec. Mis à part de très rares exceptions, ils font plutôt fi des particularités de l'usage québécois et ne s'intéressent qu'occasionnellement à des emplois que les puristes québécois commencent à pourfendre. Le modèle normatif proposé est celui de la France, mais surtout se coupe de l'usage et du public québécois.

Sophie PIRON

Université de Québec à Montréal

Wim REMYSEN

Université de Sherbrooke

Centre de recherche interuniversitaire sur le français en usage au Québec (CRIFUQ)

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

SOURCES PRIMAIRES

- LHOMOND, Charles-François, 1790. *Éléments de la grammaire française*, Paris, Colas.
- LHOMOND, Charles-François, 1800. *Éléments de la grammaire française*, Québec, Neilson.
- LHOMOND, Charles-François, 1817. *Éléments de la grammaire française*. Augmentée par A. Fernet, Québec, Bossange-Delorme.
- LHOMOND, Charles-François et CLOUTIER, Jean-Baptiste, 1873. *Éléments de la grammaire française de Lhomond*, Québec, Vincent.
- LHOMOND, Charles-François et LACASSE, Napoléon, 1873. *Éléments de la grammaire française de Lhomond revus et augmentés par Napoléon Lacasse*, Québec, Darveau.

BIBLIOGRAPHIE SECONDAIRE

- AUBIN, Paul, 1995. *L'État québécois et les manuels scolaires au XIX^e siècle*, Sherbrooke, Ex Libris.
- AUBIN, Paul, 2001. *Les communautés religieuses et l'édition du manuel scolaire au Québec 1765-1964*, Sherbrooke, Ex Libris/Groupe de recherche sur l'édition littéraire au Québec.
- AUBIN, Paul. *Catalogue des manuels scolaires québécois*, Université Laval, disponible en ligne :
 <www.bibl.ulaval.ca/ress/manscol/catalog.html>.
- BAILLARGEON, Noël, 1994. *Le séminaire de Québec de 1800 à 1850*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval.
- BOUCHARD, Chantal, 2011. *Méchante langue : la légitimité linguistique du français parlé au Québec*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal.
- CHARLAND, Jean-Pierre, 2000. *L'entreprise éducative au Québec 1840-1900*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval.
- CHARLAND, Jean-Pierre, 2005. *Histoire de l'éducation au Québec : de l'ombre du clocher à l'économie du savoir*, Saint-Laurent, Éditions du renouveau pédagogique.

- CATACH, Nina, 1995. *Dictionnaire historique de l'orthographe française*, Paris, Larousse.
- CHERVEL, André, 1977. *... et il fallut apprendre à écrire à tous les petits Français : histoire de la grammaire scolaire*, Paris, Payot.
- CHERVEL, André, 2006. *Histoire de l'enseignement du français du XVII^e au XX^e siècle*, Paris, Retz.
- DUBOIS, Sylvie, 2003. "Letter-writing in French Louisiana: interpreting variable spelling conventions 1685-1840", *Written language and literacy*, vol. 6, n^o 1, p. 31-70.
- GAGNON, Serge, 1999. *De l'oralité à l'écriture : le manuel de français à l'école primaire 1830-1900*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval.
- GALARNEAU, Claude, 2002. « Les études classiques au Québec 1760-1840 », *Les Cahiers des dix*, n^o 56, p. 19-49.
- ILQ : *Index lexicologique québécois*, réalisé sous la dir. de Claude Poirier et Louis Mercier, Université Laval, disponible en ligne : <www.tlfq.ulaval.ca/ilq>.
- PIRON, Sophie, 2009. « La grammaire du français au XVIII^e siècle (2^e partie) », *Correspondance*, vol. 14, n^o 3, p. 13-18.
- PIRON, Sophie, 2010. « La grammaire du français au XIX^e siècle (4^e partie) », *Correspondance*, vol. 15, n^o 3, p. 13-16.
- SCHWARZ, Manuel, 2013. *Eine kommentierte Bibliographie der Schulgrammatiken des 19. Jahrhunderts aus Quebec*, Universität Augsburg, mémoire.
- TREMAINE, Marie, 1999. *A Bibliography of Canadian imprints 1751-1800*, Toronto, University of Toronto Press (Réimpression de l'original paru en 1952).

Cet ouvrage rassemble les actes du colloque « Histoire des langues et histoire des représentations linguistiques », co-organisé par la SHESL, la SIDF, le laboratoire HTL et le GEHLF (équipe STIH) en janvier 2016. Les vingt-cinq contributions retenues ici explorent différents types d'interaction entre les deux champs disciplinaires que sont l'histoire des langues et l'histoire des théories linguistiques. Elles sont distribuées en trois parties thématiques : 1. théories et représentations de l'histoire des langues et de la linguistique ; 2. perspectives croisées sur les usages linguistiques et leurs analyses ; 3. normalisation, prescription, standardisation. Si la majorité des articles portent sur l'histoire du français et de ses analyses, d'autres langues et traditions linguistiques sont considérées : l'indo-européen, le latin et les langues romanes – l'occitan, le catalan, l'italien –, le sanskrit, le grec moderne, et le khaling rai. Ce sont autant de réflexions sur les façons d'articuler l'histoire des usages linguistiques et celle de leurs descriptions, hier et aujourd'hui.